



PLAN ANNUEL DE MUTATION

Si je ne dois retenir qu'une chose ?

Le ministère est pleinement mobilisé pour assurer la réalisation du plan de mutation. L'arrivée des familles en amont des rentrées scolaires est un objectif majeur.

- Je peux déménager à partir du 11 mai : **VRAI**

Le ministère s'est rapproché des déménageurs pour que les dossiers militaires soient traités en priorité à partir de cette date.

- Je dois dès à présent anticiper ma mutation : **VRAI**

Chacun est invité à ne pas attendre pour lancer les démarches. L'utilisation de la plateforme multi-déménageurs (PFMD) dématérialisée est encouragée pour simplifier les demandes de changement de résidence via un accès sécurisé par Internet.

- Je peux faire une reconnaissance d'affectation : **VRAI**

Le 2 juin marque une nouvelle étape du déconfinement progressif : le régime d'autorisation pour des déplacements supérieurs à 100km n'est plus en vigueur. Chacun peut de nouveau circuler sans attestation, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Le personnel ou son conjoint peut donc effectuer une reconnaissance garnison.



9